Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METHYL DIPROXITOL (MDP)

Code du produit : U5139

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119450011-60-0001, 05-2114289999-15-0000

No.-CAS : 34590-94-8

Autres moyens d'identifica- : Ether méthylique du dipropylène glycol, Méthoxy dipropanol

tion

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant spécial.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : DIPROXITOL est une marque commerciale de Shell Trade-

mark Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par

des filiales de Shell plc.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon

les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	
Éther méthylique du di-	34590-94-8	<= 100
propylène glycol	252-104-2	
2-méthoxypropanol	1589-47-5	< 0,1
	216-455-5	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer. Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Potentialité de générer des pneumonies.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Provoque une dépression du système nerveux central.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : Un équipement de protection adapté comprenant des gants

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

particuliers des pompiers résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combi-

naison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la con-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023 Version Date de révision:

08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024 6.7

> tinuité des masses et la mise à la terre. Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des

movens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol

contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de

Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Éther méthylique du di-propylène glycol	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Éther méthylique du di-propylène glycol		TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
,			la santé	
Éther méthylique du	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	65 mg/kg
di-propylène glycol			systémiques	p.c./jour
Éther méthylique du	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	310 mg/m3
di-propylène glycol			systémiques	
Éther méthylique du	Consomma-	Cutanée	Long terme - effets	15 mg/kg
di-propylène glycol	teurs		systémiques	p.c./jour
Éther méthylique du	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	37,2 mg/m3
di-propylène glycol	teurs		systémiques	
Éther méthylique du	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	1,67 mg/kg
di-propylène glycol	teurs		systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éther méthylique du di-	propylène		
glycol			
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la substance n'a été présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC n'est pas nécessaire.		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: 08.05.2024

Numéro de la FDS: 800001004876

Date de dernière parution: 01.11.2023

Date d'impression 15.05.2024

adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023 Version Date de révision:

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

> Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur clair

Odeur Ethérée

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation -83 °C

Point/intervalle d'ébullition 184 - 190 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,1 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

: 14 %(V)

Point d'éclair : 75 °C

Méthode: ASTM D-93 / PMCC

Température d'auto-

inflammation

: 205 °C

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Non applicable

Viscosité

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 4,55 mm2/s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble (25 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < 0,01

Pression de vapeur : 37,1 Pa (25 °C)

Densité relative : 0,95 - 0,96 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 952 - 956 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,01

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 68,7 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : 148,2 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La respiration de concentrations élevées de va-

peurs peut provoquer unedépression du système nerveux central avec, comme symptômes, desvertiges, une sensation

d'ébriété, des maux de tête et des nausées.

Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La respiration de concentrations élevées de va-

peurs peut provoquer unedépression du système nerveux central avec, comme symptômes, desvertiges, une sensation

d'ébriété, des maux de tête et des nausées.

Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Remarques : Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Sensibilisation cutanée Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

cation ne sont pas remplis.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Type de Test : Sensibilisation cutanée Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Éther méthylique du di- propylène glycol	Aucune classification relative à la cancérogénicité
2-méthoxypropanol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Remarques : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Dans le sol, un ou plusieurs constituants du pro-

duit sont mobiles et peuvent contaminer les eaux souter-

raines., Se dissout dans l'eau.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Mobilité : Remarques: Dans le sol, un ou plusieurs constituants du pro-

duit sont mobiles et peuvent contaminer les eaux souter-

raines., Se dissout dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023 Version Date de révision:

08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024 6.7

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Evaluation La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

Éther méthylique du di-propylène glycol:

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Si possible récupérer ou recycler.

> Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

chets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

tion provenant des navires

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Vider complètement le récipient.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Emballages contaminés

ADN : 9003

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIERES DONT LE POINT D' ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR Ã

60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGALE Ã 100°C

(Dipropylène glycol monométhyl éther)

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non attribuée

Code de classification : M12 Étiquettes : 9 (F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

NST 8963 Solvant

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-

ment

: non

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Éther d'alkyles (C1-C6) du polyalkylène (2-8) glycol mono

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Ce produit ne pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). tances extrêmement préoccu-

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Maladies Professionnelles : 84

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

TSCA : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité;

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour les hu-

mains ou l'environnement. Un scénario d'exposition au produit

n'est pas requis.

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : - Industriel

fabrication de substance Distribution de la substance Utilisation de produit intermédiaire

Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges

utilisation de produits de netoyage Inervention en laboratoires Utilisation dans les revêtements

Utilisations - Travailleur

Titre : - Activités professionnelles

utilisation de produits de netoyage Utilisation dans les revêtements Inervention en laboratoires

Utilisations - Consommateur

Titre : - consommateur

utilisation de produits de netoyage Utilisation dans les revêtements

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

METHYL DIPROXITOL (MDP)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2023

6.7 08.05.2024 800001004876 Date d'impression 15.05.2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR